Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 085-258502962-20250218-D017_BUR180225-DE

D017-BUR180225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Yoann GRALL, Christophe HOGARD
Date de convocation : 11 février 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

Marché 2024-M700 « Études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés globaux de performances des UVEOR de Trivalandes et Trivalonne »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,
Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de prestations de service relatif à des études techniques et à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés globaux de performances des UVEOR de Trivalandes et Trivalonne. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en deux lots définis comme suit :

- Lot 1 : Études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché global de performance du site de Trivalandes
- Lot 2 : Études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché global de performance du site de Trivalonne

A la date limite de remise des propositions fixée au 28 janvier 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise
1	1	SAGE ENGINEERING
	2	SETEC
	3	NALDEO
2	1	SAGE ENGINEERING
	2	SETEC
	3	NALDEO

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 085-258502962-20250218-D017_BUR180225-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 février 2025 et qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a classé en première position et choisie comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour chaque lot, les offres suivantes :

N° du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Montant contractuel en € HT
1	1	SAGE ENGINEERING	140 700,00 € HT
2	1	SAGE ENGINEERING	120 475,00 € HT

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, pour chaque lot, par la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à :

- Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- Attribuer les marchés à l'entreprise ci-dessus indiquée, pour les montants contractuels susmentionnés ;

- Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- Attribue les marchés à l'entreprise ci-dessus indiquée, pour les montants contractuels susmentionnés ;

- Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/02/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/02/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).